

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENTE
le service de presse

PARIS, LE 7 novembre 2005

COMMUNIQUÉ

Le Premier ministre a accepté la proposition du Président de l'Assemblée nationale de faire le mardi 8 novembre à 15 heures, conformément à l'article 132 du Règlement de l'Assemblée nationale, une déclaration sur la situation créée par les violences urbaines.

Le Président de l'Assemblée nationale en a informé les présidents des groupes parlementaires. Il leur a indiqué que chaque groupe disposerait de 10 minutes pour répondre au gouvernement.